

Accès au corps des Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale (IASS)

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Catégorie : **A X** B C

Corps : Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale (4 postes)

Voie de recrutement : recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle, en application l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale sont chargés de l'application à l'échelle des territoires, des politiques sanitaires et de santé, ainsi que des politiques sociales et médico-sociales. Ils peuvent exercer principalement auprès de quatre autorités différentes :

- Le directeur général de l'agence régionale de santé,
- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- Le directeur départemental de la cohésion sociale,
- Le directeur de la mission nationale d'audit et de contrôle des organismes de sécurité sociale.

A ce titre, ils assurent notamment des missions :

- de planification et programmation en contribuant d'une part, à la construction et mise en œuvre du projet régional de santé dans les ARS et d'autre part, à l'organisation des dispositifs contribuant à la cohésion sociale dans les services concernés,
- de pilotage, d'animation sur le territoire et de contrôle des dispositifs mis en œuvre en matière de santé publique, d'intégration, d'insertion et de développement social,
- d'inspection et de contrôle des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et professions libérales de santé,
- d'allocation de ressources et d'expertise financière auprès des établissements ou services sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- d'organisation de dispositifs concourant à la veille et à la sécurité sanitaire,
- d'évaluation des politiques publiques,
- de contrôle et d'audit auprès des organismes de protection sociale,
- d'animation des politiques interministérielles dans le cadre des délégations interservices.

Ils peuvent en outre, exercer des fonctions de gestion rattachées au fonctionnement interne des agences et directions de cohésion sociale, notamment des fonctions informatiques, de gestion des ressources humaines, de l'achat public ou gestion des ressources financières. Selon les organisations, ils peuvent assumer des fonctions d'encadrement hiérarchique ou être positionné dans une fonction de chargé de la mise en œuvre de projets spécifiques.

PROFIL SOUHAITE

Connaissances

Connaissance de l'environnement institutionnel et administratif des ministères sociaux

Notions de politiques sanitaires et sociales

Savoir-faire

Animer une équipe

Avoir une vision anticipatrice

Réaliser une analyse, un diagnostic

Synthétiser des informations de nature très différentes

Savoir négocier

Savoir être nécessaire

Faire preuve de rigueur, de précision et de fiabilité
Travailler en équipe pluridisciplinaire
Représenter l'Etat et/ou son institution
S'adapter à des environnements de travail divers et évolutifs
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue

Caractéristiques liées à l'accès au corps :

Déplacements internes	<input checked="" type="checkbox"/>
Déplacements externes	<input checked="" type="checkbox"/>
Travail extérieur	<input type="checkbox"/>
Travail en hauteur	<input type="checkbox"/>
Station debout	<input type="checkbox"/>
Poste assis	<input type="checkbox"/>

Contorsions	<input type="checkbox"/>
Port de charges	<input type="checkbox"/>
Dextérité manuelle	<input type="checkbox"/>
Autonomie	<input checked="" type="checkbox"/>
Environnement stressant	<input type="checkbox"/>
Acuité visuelle	<input type="checkbox"/>

Acuité auditive	<input type="checkbox"/>
Bonne élocution	<input type="checkbox"/>
Travail d'équipe	<input checked="" type="checkbox"/>
Escaliers	<input type="checkbox"/>
Accès fauteuil	<input type="checkbox"/>
Conduite véhicule	<input type="checkbox"/>

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent déposer leurs candidatures les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, tels que définis à l'article L 323 3 du code du travail :

- possédant la nationalité française ou d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen,
- jouissant de leurs droits civiques,
- n'ayant pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- en position régulière au regard des obligations de service national,
- apte physiquement à l'exercice des fonctions,
- **titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.**

FORMATION

Les candidats sélectionnés suivront une formation de 18 mois à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) à Rennes.

La formation débutera en octobre 2014.

La rémunération pendant la formation sera d'environ 1300 euros net mensuel.

A l'issue de la scolarité, et sous réserve d'une appréciation positive, les candidats seront titularisés dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé :

1. d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle téléchargeable sur le site internet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/metiers-concours-examens-et-recrutements,2156.html> ,
2. de tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (RQTH...),
3. d'une copie des diplômes obtenus,
4. d'un certificat de compatibilité du handicap avec l'emploi postulé.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés à partir du 2 juin 2014 dans les locaux du ministère à PARIS.

Les candidatures sont à retourner, au plus tard le 5 mai 2014 à l'adresse postale suivante :

Ministère des affaires sociales
Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement – SD1C
IASS 2014 (voie contractuelle)
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : concoursdrh@sante.gouv.fr

(Version avril 2014)